

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Courcelles, tenue le vingt-troisième jour de septembre 2020 à 20h par télé-conférence tel qu'autorisée par un arrêté ministériel du gouvernement du Québec dans le but de freiner la propagation du coronavirus, la séance s'est tenue 20h.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux
Siège #2 - André Drouin
Siège #3 - Diane Rancourt
Siège #4 - Patrick St-Pierre
Siège #5 - Martin Boulanger
Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés. assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

20-370

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par: Renaud Gosselin
Appuyé par: André Drouin
Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Demande d'étude d'impact sur l'adhésion de Courcelles à la Municipalité Régionale de Comté de Beauce-Sartigan

3.2 - Engagement de crédits à prendre au surplus accumulé: réfection de toiture de l'Hôtel de Ville

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

20-371

3.1 - Demande d'étude d'impact sur l'adhésion de Courcelles à la Municipalité Régionale de Comté de Beauce-Sartigan

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE le gouvernement peut, par décret, conformément à l'article 210.61 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (Chapitre O-9) à la demande d'une municipalité locale, détacher le territoire de celle-ci du territoire municipal régional dont il fait partie et le rattacher à celui d'une autre municipalité régionale de comté.

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a le droit, le devoir ainsi que le désir de se développer comme municipalité qui occupe une partie du territoire de Beauce-Sud.

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles désire s'associer avec des municipalités qui ont les mêmes enjeux afin de partager son expérience, s'enrichir de celles des municipalités voisines et de contribuer en tant que membre d'une équipe qui travaille à trouver des solutions à des enjeux communs.

ATTENDU QUE les enjeux et les défis de la Municipalité de Courcelles ressemblent davantage à ceux des municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan.

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité de Courcelles est contigu avec le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan et que la proximité des territoires des municipalités avoisinantes a créé un sentiment d'appartenance ainsi que des affinités entre elles.

ATTENDU QUE la population de Courcelles est Beauceronne et qu'elle ne se sent aucunement Estrienne;

ATTENDU QUE plusieurs services nous sont fournis par la MRC de Beauce-Sartigan et que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin dessert notre municipalité.

ATTENDU QU'en éducation, les personnes qui résident sur le territoire de la Municipalité de Courcelles fréquentent l'école Sainte-Martine au primaire, que cette dernière fait partie des écoles de la Haute-Beauce, et qu'au secondaire les personnes fréquentent la polyvalente Bélanger de Saint-Martin ou celles de Saint-Georges et Saint-Joseph pour des spécialités.

ATTENDU QU'au niveau des sports et loisirs, les gens qui résident sur le territoire de la Municipalité de Courcelles sont dirigés vers la Beauce, tant pour les sports parascolaires que pour les sports en général.

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles est associée au Centre de Loisirs de St-Évariste afin de contribuer au fonctionnement d'une piscine semi-olympique.

ATTENDU QUE les différentes associations auxquelles les résidents de la Municipalité de Courcelles participent sont associées à Chaudière-Appalaches ou à d'autres municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan; (FADOQ, Chevaliers de Colomb, etc.)

ATTENDU QU'au niveau de la religion, la paroisse de la Municipalité de Courcelles fait partie du diocèse de Québec.

ATTENDU QUE le service de livraison postale sur le territoire de la Municipalité de Courcelles est assuré par l'intermédiaire du centre de service de Saint-Georges-de-Beauce.

ATTENDU QU'en sécurité incendie, la Municipalité de Courcelles fait partie du Service de Sécurité Incendie de la Haute-Beauce, soit le regroupement de quatre municipalités; Courcelles, St-Évariste, La Guadeloupe et Saint-Hilaire de Dorset.

ATTENDU QU'en matière de travaux publics, la Municipalité de Courcelles procède à du partage de services avec des municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan.

ATTENDU QU'au niveau économique, la Caisse Populaire de Courcelles a naturellement procédé à une fusion avec d'autres municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan pour devenir la Caisse des Sommets de la Beauce.

ATTENDU QU'au niveau agricole, les résidents de la Municipalité de Courcelles font partie des associations et fédérations beauceronnes.

ATTENDU QUE la population de la Municipalité de Courcelles, selon le décret adopté par le Conseil des ministres le 11 décembre 2019 portant le numéro 1214-2019, est de 782 personnes et ne représente que seulement 3,6% de la population de la MRC du Granit, soit 782 personnes sur 21 461.

ATTENDU QUE la superficie de la Municipalité de Courcelles est de 91,48 km² et ne représente que seulement 3,2% de la superficie de la MRC du Granit, soit 91,48 km² sur un total de 2827,5 km².

ATTENDU QUE le retrait de la Municipalité de Courcelles de la MRC du Granit n'aurait pas ou peu d'impact.

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles ne considère pas ce changement potentiel comme un divorce, mais plutôt comme une émancipation qui serait bénéfique pour les deux MRC.

ATTENDU QUE les nombreux conseils précédents, ce depuis 1997, avaient la volonté d'effectuer un transfert de la Municipalité de Courcelles de la MRC du Granit vers la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE depuis 1997, plusieurs résolutions de demande de changement de MRC, résolutions d'appui ainsi que pétitions ont été envoyées aux différents gouvernements qui furent au pouvoir.

ATTENDU QU'en août 2009, une étude d'impact financier par la firme Blanchette Vachon et Associés sur les coûts reliés à l'effet de détacher la Municipalité de Courcelles de la MRC du Granit pour se joindre à la Beauce-Sartigan a été réalisée.

ATTENDU QU'en mai 2010, la Municipalité de Courcelles a tenu un référendum sur la question: « Êtes-vous favorable à ce que la Municipalité de Courcelles soit rattachée à la MRC Beauce-Sartigan? ». Sur cette question référendaire, 71% de la population s'est prévalu de son droit de vote et les gens ont voté OUI à 95% (497 pour et 29 contre).

ATTENDU QU'en septembre 2012, un mémoire a été présenté à la commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec.

ATTENDU QU'en septembre 2014, une nouvelle demande de changement de MRC a été envoyée au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

ATTENDU QU'en septembre 2016, après 2 ans de travail, la Municipalité de Courcelles a réussi à obtenir le droit à ce que les citoyens de Courcelles soient dirigés vers Chaudière-Appalaches lors des appels au 9-1-1 mais que certaines problématiques demeurent au niveau des soins de santé.

ATTENDU QU'en août 2019, une demande de rencontre a été envoyée à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'habitation, afin de discuter du dossier de changement de MRC pour la Municipalité de Courcelles.

ATTENDU QUE depuis les 23 dernières années, les demandes des équipes du conseil au pouvoir de la Municipalité de Courcelles et celles de la population ont toujours été unanimement les mêmes, c'est-à-dire de se rattacher à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE nos liens d'attachement pour les différents comités de notre municipalité tendent que vers la Beauce;

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par: Patrick St-Pierre
Et appuyé par: Gino Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil invite la MRC de Beauce-Sartigan et la MRC du Granit d'appuyer et d'autoriser, par résolution, la Municipalité de Courcelles à formuler une demande conjointe et en leur nom au MAMH pour réaliser une étude d'impact de l'adhésion de la Municipalité de Courcelles au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

QU'une fois les résolutions reçues, le conseil mandate M. le maire à faire la demande au MAMH;

QUE M. le maire poursuive les démarches visant à étudier les implications d'un transfert de territoire avec l'aide des MRC impliquées et, au besoin, du MAMH;

QUE M. le maire fasse part au conseil de l'avancement du dossier;

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles transmettra l'information aux citoyens par l'entremise de la municipalité;

QU'une fois le dossier complet, le conseil convoquera une assemblée publique afin de partager ses conclusions aux citoyens.

ADOPTÉE

20-372

3.2 - Engagement de crédits à prendre au surplus accumulé: réfection de toiture de l'Hôtel de Ville

ATTENDU QUE la couverture de l'Hôtel de Ville doit être refaite;

Il est proposé par: Gino Giroux
Et appuyé par: Patrick St-Pierre
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité procède au remplacement des bardeaux d'asphalte de l'Hôtel de Ville, le tout tel que la proposition de M. François Bolduc, entrepreneur général, en date du 17 septembre 2020. Un montant de 19 285\$ plus taxes, à prendre au surplus accumulé, est prévu à cet effet.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

20-373

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par: Renaud Gosselin

Appuyé par: Diane Rancourt

Que la présente séance soit levée. Fermeture à 20h30.

ADOPTÉE

Je, Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Courcelles.

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.